

# DOSSIER INSCRIPTION **ESPACE JEUNESSE 2023-2024**

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION :
N° carte :
Date inscription :

	ESP	nne	ADI				
N	<b>53 P</b>		MDL	.E U	U	EUI	15

KESPUNSABLE	DU JE	UNE	
			Prénom :
·			Téléphone travail :///
N° sécurité sociale (don	t dépend l	e jeune)	) :
	·	-	Non allocataire Quotient familial CAF:
Membre CSE UGITECH	<b>□</b> Oui	■ No	on
LE JEU	NE		
Sexe:F 🗖 M 🗖	Da	te de nais	Prénom :
NOM et téléphone du n	nédecin tra	aitant :	
Suit-il un traitement mé <b>Si oui, joindre une or</b> o			□ Non te et les médicaments (boîte d'origine)
ALLERGIES			
> ASTHME > ALIMENTAIRES	□ Oui □ Oui	□ Non	<ul> <li>MEDICAMENTEUSES</li> <li>□ Oui</li> <li>□ Non</li> <li>▷ AUTRES (animaux, plantes, pollen)</li> <li>□ Oui</li> <li>□ Non</li> </ul>
Si oui, précisez la cau certificat médical) :	ıse de l'al	llergie, l	les signes évocateurs et la conduite à tenir (joindre ur
		***********	
AUTOEC DECOMMAND	ATIONS I	ITII EC D	DEC DADENTO .
AUTRES RECOMMAND	ATIONS C	TILES D	DES PARENTS.
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			

#### **VACCINS**

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Hépatite B	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
OU DT Polio				Autres (préciser)	
OU Tétracoq				BCG	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION. Attention, le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

### L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES :

	Rubéole	Varicelle	Angine	Coqueluche	Rhumatisme articulaire	
	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	□ Oui □ Non	□ Oui □ Non	aigu	
	Oreillons	Otite	Rougeole	Scarlatine		
	☐ Oui ☐ Non					
ATTESTATIONS DU RESPONSABLE LEGAL						
Je soussigné (e),						
responsable légal de						

- Déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les actualiser si nécessaire. J'autorise les responsables de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires selon l'état de santé du jeune.
- Reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Espace Jeunesse.
- Autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités de l'Espace Jeunesse du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.
- Autorise l'Espace Jeunesse à utiliser des photos de mon enfant prises dans le cadre des activités de loisirs pour les différents supports de communication des Services de la ville d'Ugine :

_		
	Опі	□ Non
ш	CHI	

- Autorise mon enfant à rentrer seul chez lui et à repartir de la structure quand il le souhaite :
  - □ Oui □ Non

Fait à Ugine,

Signature du responsable légal :

Le

#### **ENGAGEMENT DU JEUNE**

Je soussigné(e) ....., m'engage à respecter :

- Le règlement intérieur de la structure
- L'ensemble du personnel de l'Espace Jeunesse et les intervenants
- Les autres utilisateurs
- les locaux et le matériel

Fait à Ugine

Signature du jeune :

Le

Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification, de retrait de votre consentement et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant à la Mairie d'Ugine par courrier ou par courriel à l'adresse mairie@ugine.com et ce, en justifiant de votre identité.

**Espace Jeunesse** 



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR ESPACE JEUNESSE

## FONCTIONNEMENT ESPACE JEUNESSE 11/17 ANS

#### Adhésion:

Le jeune doit régler l'**adhésion ou la carte Loisirs Multipass** pour les Uginois, d'un **montant de 2€** et fournir les pièces suivantes :

- Dossier d'inscription à jour, signé par son responsable légal.
- Fiche sanitaire de liaison
- Une photo d'identité récente (Résident Uginois uniquement)
- Un justificatif C.A.F pour le quotient familial
- Photocopie assurance en responsabilité civile
- Test d'aisance aquatique pour toutes activités nautiques

#### Accueil libre 11/17 ans:

En accès libre pour les détenteurs de la carte Loisirs Multipass ou adhérents, en période scolaire 🕴

• Lundi, mardi, jeudi : 15h à 18h

Mercredi: 14h à 18hVendredi: 15h à 19h

### Accueil de loisirs 11/17 ans (vacances scolaires) et séjours :

Horaires et tarifs précisés dans le programme d'activité

## Accompagnement scolaire, séjours et ateliers hebdomadaires :

Pour ces 3 actions, des règles de vie seront élaborées par l'équipe animation et les jeunes

## **Inscription et annulation :**

Pour toute activité payante, l'inscription n'est valable qu'après règlement total de celle-ci.

Les inscriptions se font uniquement sur place aux horaires d'ouvertures.

Pour toute annulation d'inscription à une activité, celle-ci doit être justifiée par un certificat médical.

L'Espace Jeunesse se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant et en raison des conditions météorologiques

## L'Espace Jeunesse, un lieu où le respect est la priorité

**Tout débordement :** violence, dégradation volontaire du matériel et/ou des locaux, non respect des animateurs, jeunes, personnels de l'Eclat de Vie, etc., ne sera pas toléré.

Le cas échéant : un avertissement oral puis écrit sera adressé au jeune et à ses parents.

Si récidive : le jeune et le responsable légal se verront convoqués pour répondre des actes commis.

Une interdiction momentanée ou définitive de fréquenter l'Espace Jeunesse pourra être prise.

Pour toute annulation d'inscription aux activités < ou = à 7 jours, un justificatif sera demandé.